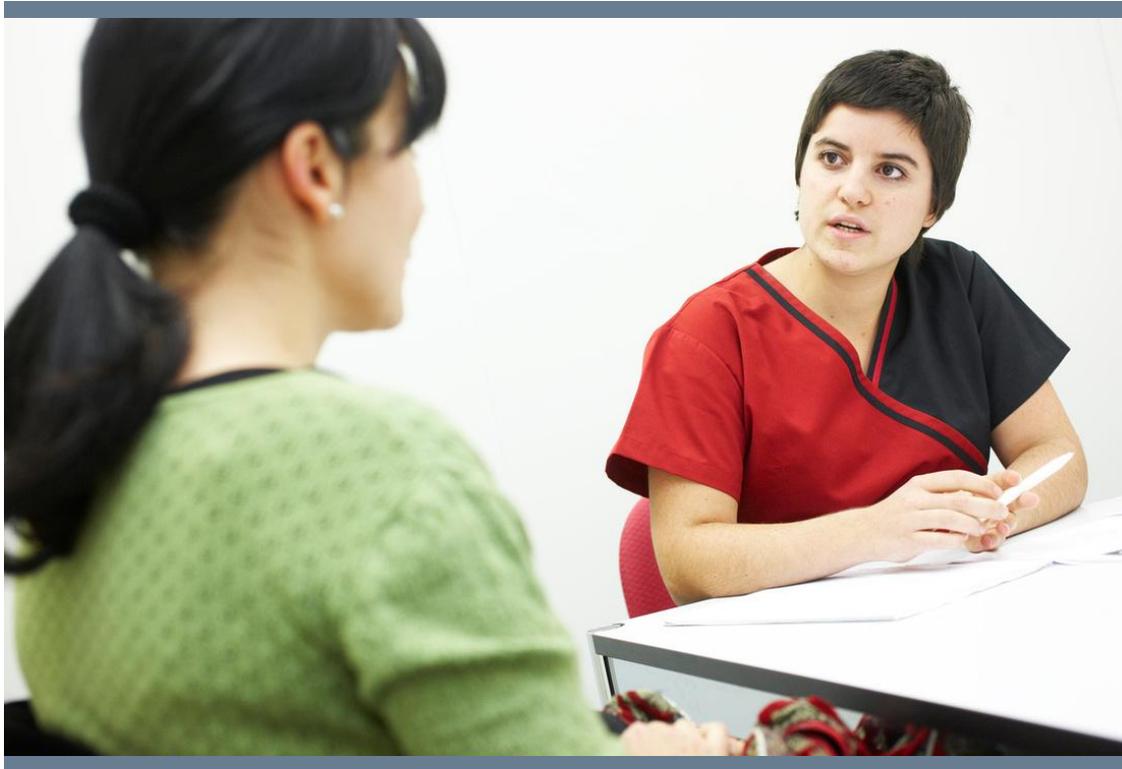




Berner Fachhochschule  
Haute école spécialisée bernoise  
Bern University of Applied Sciences



## Enquête 2013 sur le Master sages-femmes

Sur ordre de la Conférence professionnelle sage-femme (CPSF), Conférence spécialisée „santé“ (CSS), Conférence des Recteurs des HES Suisses(CRS)

Dorothee Eichenberger zur Bonsen ( Présidente), Lisa Fankhauser (BFH), Beatrice Friedli, Mona Schwager (ZHAW, Michelle Pichon, Fabienne Salamin (HES SO)

**Tina Barmettler, [tina.barmettler@bfh.ch](mailto:tina.barmettler@bfh.ch)  
Berne, 30 janvier 2014**

**Cette enquête est soutenue par :**



## Sommaire

1	Introduction	3
2	Groupes-cibles et but de l'enquête	3
3	Méthode	3
4	Résultats	4
	4.1 Etudes de Master	4
	4.2 Evaluation rétrospective des études de Master	5
	4.3 Activité professionnelle	5
	4.4 Situation professionnelle des sages-femmes à formation universitaire	6
	4.5 Activité professionnelle dans la fonction de sage-femme en pratique avancée	7
	4.6 Promotion de la pratique avancée des sages-femmes en Suisse	7
5	Conclusions	7
6	Bibliographie	8

# 1 Introduction

En Suisse, la formation universitaire des sages-femmes a débuté – en 2002 en Suisse romande et en 2008 en Suisse alémanique – par la mise en place, dans le cadre de la création des HES Santé, d'une filière Bachelor pour les sages-femmes. A ce jour, il n'existe pas de filière Master en sciences sages-femmes (Master of Science Midwifery, MScM) en Suisse ; pour obtenir un tel MSc, il faut aller étudier à l'étranger ou se rabattre sur un Master d'une discipline apparentée (comme les soins infirmiers). Dans le domaine des soins infirmiers, la formation universitaire a débuté il y a 16 ans déjà en Suisse par l'instauration de filières Master en soins infirmiers (Master of Science Nursing, MScN). Les sages-femmes peuvent acquérir ces MScN – et se consacrer à des domaines liés à l'obstétrique – mais elles obtiennent alors un titre d'infirmière (Nursing).

Depuis 2012, la Confédération et les cantons préparent une loi sur les professions de la santé (LPSan) qui réglementera, au niveau Bachelor, les filières de formation des infirmières et infirmiers, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des sages-femmes, des diététiciennes et diététiciens, ainsi que l'exercice de ces professions (y compris les soins au niveau ES)<sup>1</sup>. En cours actuellement, la procédure de consultation relative à la LPSan prendra fin le 18 avril 2014. Les associations professionnelles, les prestataires de formation et les organisations d'employeurs (tels que OdASanté, hôpitaux universitaires) exigent qu'un registre des professions avec obligation de formation continue soit inscrit dans la LPSan et que le niveau Master y soit réglemanté séparément. Afin que le Master puisse être traité à part, les profils requis pour l'exercice de la profession doivent indiquer les compétences finales acquises. Ils doivent aussi contenir des données sur l'activité professionnelle des titulaires de diplômes de sages-femmes ou d'infirmières et infirmiers qui permettront d'évaluer notamment le développement professionnel des expertes sages-femmes.

## 2 Groupes-cibles et but de l'enquête

Cette enquête s'adressait aux sages-femmes actives en Suisse et titulaires d'un MSc (Master of Science) ou d'un MAS (Master of Advanced Studies) d'une haute école suisse ou étrangère. Par ce biais, le groupe des HES suisses qui proposent des filières Bachelor et prévoient l'introduction de filières Master, ainsi que la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), souhaitaient obtenir une vue d'ensemble sur le nombre et sur les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des sages-femmes titulaires d'un Master qui exercent en Suisse. Les informations ainsi récoltées doivent permettre d'analyser et d'anticiper les besoins en matière de prestations des sages-femmes qualifiées dans les domaines de la santé, de la formation, de l'enseignement, de la recherche et du développement de la pratique professionnelle. Par ailleurs, il s'agit de répondre au besoin de réglementation de nouvelles fonctions professionnelles, afin que les sages-femmes en pratique avancée (Advanced Practice Midwifery APM) et/ou les infirmières et infirmiers de pratique avancée (Advanced Practice Nursing APN) qui disposent de profils à compétences élargies au niveau Master puissent bénéficier de conditions-cadres leur permettant d'exercer leur profession en tant qu'indépendant-e-s.

**Qu'entend-on par Advanced Practice Midwifery ?** (par analogie à Midwifery 2020)

Une sage-femme en pratique avancée est titulaire d'un MSc et a plusieurs années de pratique à son actif dans un large domaine d'activité (lié à la maternité). Ou alors, elle est titulaire d'un Master et possède des connaissances spécifiques (compétences) dans un domaine particulier (comme les conseils et la prise en charge de femmes présentant un diabète gestationnel).

## 3 Méthode

**Echantillonnage** : l'enquête s'adressait à l'ensemble des sages-femmes qui travaillent en Suisse et qui sont titulaires d'un Master d'une haute école suisse ou étrangère. Afin de tenir compte du large éventail de titres de Master, d'autres titres comparables délivrés par une université ou une haute école ont été pris en compte (90-120 ECTS, p. ex. licence, diplôme), ainsi que les Master de formation continue (Master of Advanced Studies (MAS), en Suisse 60 ECTS). Comme il n'existe pas de statistique sur les sages-femmes titulaires d'un Master, il était quasi impossible de connaître à l'avance l'étendue de l'échantillon.

<sup>1</sup> Le projet de loi a été préparé par un groupe de travail représentatif de tous les milieux concernés, sous la direction du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

**Questionnaire** : le questionnaire était basé sur une enquête, effectuée en 2013 auprès des titulaires d'un Master en soins infirmiers par René Schwendimann et Roswitha Koch (à la demande des HES et de l'association professionnelle des infirmiers et infirmières ASI). Les 20 questions de ce questionnaire validé ont été adaptées spécifiquement aux sages-femmes. De plus, comme il n'existe que peu de données sur les sages-femmes titulaires d'un Master, quelques questions supplémentaires et en partie ouvertes ont été ajoutées au questionnaire de base qui, ainsi adapté, comptait 31 questions. Ces questions portaient notamment sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées, leurs études de Master, leur activité professionnelle, leur taux d'activité, leurs besoins concernant les études de Master, l'engagement d'APM, les idées permettant d'encourager les APM en Suisse. Le questionnaire a aussi été traduit en français. Il fallait compter environ 20 minutes pour répondre aux questions posées.

**Récolte des données** : Il n'existe pas de registre centralisé des sages-femmes titulaires d'un Master, aussi a-t-il fallu «ratisser large» pour atteindre les sages-femmes concernées. C'est la Fédération suisse des sages-femmes qui s'est chargée de l'envoi des questionnaires. Un courriel avec une lettre d'accompagnement et un lien renvoyant à l'enquête en ligne a été expédié aux quelque 2900 membres de la FSSF. Les adresses des HES suisses (domaine sage-femme/obstétrique), ont été intégrées au fichier des destinataires. Ainsi, certaines sages-femmes ont peut-être reçu le questionnaire plusieurs fois. Avant leur dépouillement, les questionnaires ont été contrôlés (élimination des doublons ou des exemplaires non remplis, etc.) ; certaines données ont été complétées, adaptées ou effacées.

## 4 Résultats

Au total, 106 sages-femmes titulaires d'un Master ont participé à l'enquête, dont 16 en Suisse romande et 90 en Suisse alémanique. Sur les 106 titres de Master, 23 sont des MAS et 83 des MSc (ou comparable, p. ex. licence). De plus, 5 sages-femmes sont titulaires d'un PhD ou d'un doctorat et 3 préparent actuellement un tel titre (au total 7.5%). Parmi les 106 sages-femmes titulaires d'un Master, il y a 104 femmes (98.1%) et 2 hommes (1.9%). Les Master ont été obtenus dans 33 hautes écoles de 9 pays différents. La moyenne d'âge était de 42 ans au moment de l'obtention des titres. Dans l'enquête comparable sur les soins infirmiers, 211 titulaires d'un Master ont répondu aux questions, alors qu'on avait estimé quelque 400 diplômé-e-s au préalable en Suisse. Pour l'enquête concernant les sages-femmes, cela peut signifier qu'il pourrait y avoir là aussi un grand nombre de titulaires qui n'ont pas participé à l'enquête.

### 4.1 Etudes de Master

Les titres de Master ont été obtenus dans 33 hautes écoles de 9 pays différents.

Les sages-femmes travaillant en Suisse acquièrent leur Master de préférence en Autriche (plus de 40%). De nombreux Master sont obtenus en Suisse (30%), dont cependant plus de 2/3 au niveau MAS. Au total, 13 sages-femmes suisses ont acquis leur MSc européen dans plusieurs sites de formation (12.2%). Certains titres ont été obtenus en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne.

Pays	MSc <sup>2</sup>	MAS	Total en %
Autriche <sup>3</sup>	42	1	40.6
Suisse	10	22	30.2
Master européen en sciences sages-femmes (divers sites de formation)	13	0	12.3
Grande-Bretagne	5	0	4.7
Allemagne	4	0	3.8
France	4	0	3.8
divers pays et/ou sans indication	5	0	4.7

Comme les offres spécifiques de filières MSc n'existent pas depuis longtemps (et seulement à l'étranger pour l'instant), les sages-femmes ont été nombreuses à acquérir un Master dans des disci-

<sup>2</sup> ou comparable (p.ex. licence)

<sup>3</sup> Université Donau Krems (26), HES Salzburg (13), FHG Tyrol (2), Université Alpen Adria (1), Université Vienne (1), MAS)

plines apparentées. Mais elles sont quand même près de 54% à être titulaires d'un Master sage-femme. Les Master en soins infirmiers et en santé publique sont aussi très prisés.

Orientation	nombre MSc <sup>4</sup>	nombre MAS	total en %
sage-femme	55	2	53.8
soins infirmiers	12	0	11.3
santé publique / services de santé	2	10	11.3
pédagogie / psychologie	6	0	5.7
santé sexuelle	3	1	3.8
gestion / économie	1	3	3.8
communication	0	3	2.8
éducation	0	2	1.9
divers (histoire, biologie, ...)	3	1	3.8
pas clair / pas d'indication	1	1	1.9

<sup>4</sup> ou comparable (p. ex. licence)

## 4.2 Evaluation rétrospective des études de Master

La plupart des personnes interrogées opteraient à nouveau pour un Master (88.7%). Cependant, certaines le feraient à la condition que le titre soit mieux reconnu (réputation et rémunération) et que les perspectives professionnelles soient assurées dans la pratique.

La plupart ne souhaiteraient pas se lancer dans des études de Master aussitôt après avoir obtenu le Bachelor (65.1%), puisqu'une certaine expérience professionnelle complétant les connaissances acquises semble être exigée.

Plus de 70% des personnes préféreraient obtenir un Master sage-femme MScM en Suisse plutôt qu'un titre comparable à l'étranger, à condition cependant qu'il soit équivalent du point de vue de la qualité, de la spécialisation et du coût.

Quelque 70% préféreraient un MScM à un Master d'une discipline apparentée, à une exception qui indique qu'un élargissement de la spécialité pourrait être un atout.

Très peu d'entre elles déconseilleraient à leurs collègues de suivre des études de Master (moins de 3%). Certaines signalent aussi que la démarche devrait être soigneusement réfléchie et qu'elle devrait apporter une plus-value dans le quotidien professionnel (reconnaissance, poste correspondant et salaire).

Questions	oui <sup>5</sup>	non
Aujourd'hui, opteriez-vous pour un Master ?	94 (88.7%)	7 (5.7%)
Souhaiteriez-vous enchaîner avec un Master aussitôt après le Bachelor ?	19 (17.9%)	69 (65.1%)
Préféreriez-vous obtenir un Master en sciences sages-femmes en Suisse plutôt qu'un titre équivalent à l'étranger ?	75 (70.7%)	22 (20.8%)
Préféreriez-vous un Master en sciences sages-femmes à un Master dans une discipline apparentée (ex : Master en soins infirmiers) ?	75 (70.7%)	26 (24.5%)
Pouvez-vous recommander la filière de Master à vos collègues ?	96 (90.6%)	3 (2.8%)

Le tableau ne tient pas compte des indications et données manquantes.

## 4.3 Activité professionnelle

Toutes les personnes interrogées exerçaient une activité professionnelle à l'époque où elles ont répondu au questionnaire. 62% d'entre elles ont mentionné une seule activité, les autres deux ou plusieurs. 34% étaient actives dans l'enseignement, dans la recherche et dans d'autres domaines théo-

<sup>4</sup> oui et oui, si...

riques. 35% travaillaient exclusivement dans l'exercice de la profession (maternité, maison de naissance, pratique indépendante, soins à domicile). 29% ont indiqué travailler à la fois dans l'enseignement/la recherche et la pratique.

95% des participantes sont membres d'au moins une organisation professionnelle (la plupart de la FSSF).

Champs professionnels	Nombre	%	Résumé
HES, université	34	32.1	enseignement, recherche & activités théoriques : 36 (34%)
autre	2	1.9	
maternité	19	17.9	pratique en institution exclusivement : 37 (34.5%)
maison de naissance	2	1.9	
pratique indépendante	8	7.5	
soins à domicile/établissement médico-social (EMS)	1	0.9	
pratique en cabinet + indépendante	7	6.6	
enseignement/recherche + pratique indépendante	13	12.3	profils mixtes : enseignement/recherche + pratique en cabinet (salarisée & indépendante) : 31 (29.2%) profils mixtes, autres : 2 (1.9%)
enseignement/recherche + pratique en cabinet (salarisée)	18	17	
pratique en cabinet + autres	1	0.9	
enseignement/recherche + autres	1	0.9	

#### 4.4 Situation professionnelle des sages-femmes à formation universitaire

Les personnes interrogées devaient aussi répondre à d'autres questions sur leur situation professionnelle. La plupart estiment qu'en tant que professionnelles, elles sont bien acceptées par leur entourage professionnel et que leur profil professionnel est clairement défini.

Concernant les salaires, une certaine insatisfaction est manifeste, insatisfaction qui se limite toutefois aux personnes travaillant exclusivement dans la pratique (66.6% d'entre elles estiment ne pas être payées correctement ; pour les personnes employées dans l'enseignement et la recherche, ce pourcentage n'est que de 8.3%). Les études de Master sont jugées importantes pour la carrière professionnelle et préparent généralement bien à l'exercice de la profession.

Question	oui <sup>6</sup>	non <sup>7</sup>
Je suis accepté-e en tant que professionnel-le par mon entourage professionnel.	104 (98.1%)	2 (1.9%)
Mon profil professionnel est bien défini.	95 (89.7%)	10 (9.4%)
J'ai des possibilités de travail/d'offres d'emploi en suffisance.	79 (74.5%)	25 (23.6%)
J'estime que mon salaire est correct.	70 (66%)	35 (33%)
Je suis soutenu-e/encouragé-e par mes supérieur-e-s.	77 (72.6%)	21 (19.8%)
Les études de Master ont été importantes pour ma carrière professionnelle.	94 (88.7%)	10 (9.4%)
Les études m'ont préparé-e à mon activité professionnelle.	83 (78.3%)	18 (17%)

Le tableau ne tient pas compte des indications et données manquantes.

<sup>6</sup> oui et oui, mais...

<sup>7</sup> pas vraiment et non

#### 4.5 Activité professionnelle dans la fonction de sage-femme en pratique avancée (APM)

Les sages-femmes ont eu du mal à répondre à ces questions, car le concept de la «sage-femme en pratique avancée» est encore trop peu connu, voire appliqué.

18 des sages-femmes interrogées exercent ou ont exercé des fonctions de sage-femme en pratique avancée. Les autres n'en ont jamais exercé consciemment ou n'ont pas fait de commentaires. Sur les 18 sages-femmes APM, 15 sont titulaires d'un MSc (ou titre comparable) et 3 d'un MAS. Les champs d'activité indiqués sont étendus et comprennent des missions diverses. La plupart des sages-femmes APM se sont définies comme «sage-femme experte» ou «sage-femme cheffe» (7). Autres champs d'activité cités : formation/perfectionnement dans la pratique (3), consultations et accouchements dirigés par des sages-femmes<sup>8</sup> (2), prévention (2), direction de maison de naissance (1).

#### 4.6 Promotion de la pratique avancée des sages-femmes en Suisse

Le questionnaire se terminait par quelques questions ouvertes autour de la promotion des APM, notamment sur les attentes face aux divers milieux concernés (institutions, HES, organisations professionnelles, autorité politiques et administratives). Les personnes avaient ainsi la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et besoins, possibilité qui a été abondamment utilisée : près de 80 personnes ont donné un avis détaillé sur les questions posées.

En résumé, les souhaits principaux et généralisés consistent à créer des postes APM et de les rémunérer de manière adéquate, ainsi que de reconnaître les compétences.

##### **Souhaits à l'attention des milieux concernés :**

Institutions : création de postes correctement rémunérés, clarification et définition du profil APM, mise en œuvre des activités APM, mise en place de conditions-cadres, établissement de descriptifs de fonction, utilisation des compétences des sages-femmes bénéficiant d'une bonne formation, mise en place de consultations de sages-femmes, etc.

HES : mise en place de filières de Master MSc (en collaboration) et de formations continues liées à des spécialisations, encouragement de la recherche

Associations professionnelles : prise de position nette en faveur des MSc et des APM en démontrant leur nécessité (à tous les niveaux), participation au débat en cours, soutien à toutes les préoccupations des sages-femmes, engagement en faveur de la politique professionnelle (p. ex. représentation des sages-femmes MSc/APM dans diverses instances, exigence de modèles obstétricaux dirigés par des sages-femmes), promotion de la pratique avancée en tant qu'atout pour l'évolution de la profession, encouragement généralisé de la formation de niveau universitaire.

Autorités politiques et administratives : intégration des sages-femmes dans la politique de santé publique, soutien aux nouveaux modèles de soins, reconnaissance des APM, définition de conditions-cadres et de fonctions, prise en considération des sages-femmes comme professionnelles de premier recours, mise à disposition de fonds pour des postes APM et pour l'encouragement de la recherche.

## 5 Conclusions

La présente enquête a pu démontrer qu'il y a en Suisse un nombre important de sages-femmes titulaires d'un Master mais que, dans la pratique, les conditions-cadres et fonctions APM ne sont pas encore définies concrètement. Les sages-femmes titulaires de Master se répartissent de manière égale dans les divers champs d'activité et sont aussi nombreuses dans l'enseignement et la recherche que dans la pratique. Comme il n'existe pas encore de MScM en Suisse, les sages-femmes vont acquérir leur titre en Autriche. Une majorité d'entre elles préféreraient faire leurs études en Suisse plutôt qu'obtenir un titre équivalent à l'étranger. Dans l'ensemble, la situation professionnelle des sages-femmes à formation universitaire est jugée plutôt bonne. Sauf en ce qui concerne les salaires où la satisfaction des sages-femmes en exercice est nettement moins bonne. Elles sont relativement peu nombreuses à considérer que leurs fonctions actuelles ou antérieures correspondent à un profil APM.

<sup>8</sup> L'Hôpital universitaire de Berne (Hôpital de l'île) propose le modèle „accouchement sage-femme“, qui répond à la demande des femmes souhaitant accoucher exclusivement sous la direction de sages-femmes. Ces femmes souhaitent vivre leur accouchement dans un cadre restreint et intime, sans devoir renoncer à la sécurité qu'offre l'hôpital.

Ce qui tendrait à démontrer que les sages-femmes elles-mêmes ne sont pas vraiment au clair sur ces fonctions.

## 6 Bibliographie

**Bericht Masterumfrage 2013 Pflege** im Auftrag der Fachhochschulen und dem Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner (SBK), von René Schwendimann und Roswitha Koch (en allemand).

**Midwifery 2020** (2010). Delivering Expectations. [en ligne] Cambridge : Jill Rogers Associates (consulté le 28 janvier 2014).

---